

Aigle, le 1er mai 2025

Postulat

POSTULAT PLR CONCERNANT LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

La population d'Aigle a fortement augmenté ces dernières années générant une évolution proportionnelle du volume d'ordures ménagères.

Il est fréquemment constaté que les containers situés sur propriétés privées, notamment aux abords des immeubles locatifs, ont tendance à régulièrement déborder et que les sacs non taxés y sont légion.

Des sacs sont déposés sans respecter les horaires en vigueur, ce qui conduit à des amoncellements faisant le bonheur des corbeaux, chiens, chats et autres rongeurs qui s'en donnent à cœur joie et que, en conséquence, des déchets jonchent régulièrement le sol, s'éparpillent tout en donnant une image indécente de notre ville et favorisant l'insalubrité.

Afin de contrer ceci, il serait de bon ton de faire preuve de fermeté, après avoir communiqué à la population que cet état de fait n'est plus tolérable. Notre ville aurait tout à gagner de retrouver des rues propres et salubres. Tout en saluant le travail remarquable effectué par notre service de voirie, le groupe PLR demande à la Municipalité, en parallèle d'un bon coup de vis, de bien vouloir conduire une analyse globale des possibilités d'amélioration, de réfléchir à la possibilité d'actualiser le règlement communal sur les ordures ménagères datant du 01.01.2012 et de sa mise en œuvre ainsi que de veiller à sa stricte application.

Nous demandons, en cas d'acceptation du présent postulat, le renvoi direct à la Municipalité pour étude et rapport.

N. Costa

Au nom du groupe, Nicole Costa-Ansermoz